

portant nomination de MM. Maurice THOMAS et Michel MEKIRE, en qualité de Sous-Préfets de BANIKOARA et de BASSILA.

AMPLIATIONS :

JORD 1
PCP 5
SGG 5
MCP 4
NIS/DAI 12
Ministères 12
CS 6
HC 2
IAA-DOCT-DN 3
IGF-DB-CF 3
Gde Chanc. 1
Dtion Stat. 2
DEP-DAGJL 4
DFP+S/Dtton 6
DI 8
Trésor 4
DC 5
Préfectures 2
S/Préfectures 2
Intéressés 2
ACN 2 ACND 1
CEDN-CNI 2

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret n°70-84/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a modifié ;
VU le Décret n°41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/PC du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
VU le Décret n°114/PR/MAIS du 17 Avril 1968, portant nomination de Sous-Préfets ;

SUR proposition du Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,

DECRETE :

Article 1er.— M. Michel MEKIRE, précédemment Sous-Préfet de BANIKOARA, est nommé Sous-Préfet de BASSILA en remplacement de M. Abdoulaye SEYDOU, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.— M. Maurice THOMAS, Adjoint Administratif, de retour de stage à l'Institut de Coopération Internationale d'Ottawa (CANADA), est nommé Sous-Préfet de BANIKOARA, en remplacement de M. Michel MEKIRE, appelé à d'autres fonctions.

Article 3.— Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.

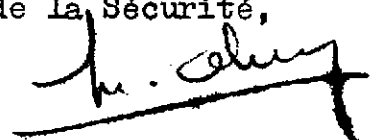
Fait à COTONOU, le 29 septembre 1972

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



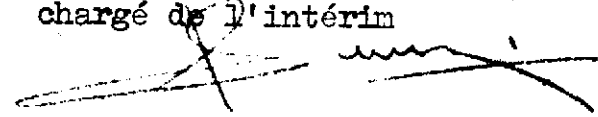
Justin AHOMADEGBE-TOMETIN.

Le Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,



Mama AROUNA.

P. le Ministre des Finances absent
le Ministre de l'Education Nationale
chargé de l'intérim



Edmond DOSSOU-YOVO